

## P – 3 Optimisation des temps de marouflage des véhicules

**Objectifs de la formation :**

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure d'optimiser son temps de marouflage tout en maintenant la qualité de son intervention.

**Public et pré requis :**

❖ **Taille du groupe** : 5 Minimum – 12 maximum

❖ **Type de public** : Tout professionnels de la réparation et de la maintenance automobile.

❖ **Connaissances requises** : Compréhension (et expression) écrite et orale de la langue Française, avoir une connaissance basique du fonctionnement d'un véhicule automobile.

Nous contacter pour les modalités d'accès aux stagiaires avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**Modalités techniques et pédagogiques :**

Exercices pratiques en atelier : réalisation de différents marouflages. Pédagogie active et participative avec alternance de présentation en salle et démonstration en atelier.

**Durée, coût et Modalités de déroulement :**

**Durée totale** : 1 jours de 7 h = 7 heures

**Lieu de formation** : CFA 3IFA – Rue du Roselet - CS 80106 61000 ALENCON

☎ 02 33 28 76 76

**Coût de formation** : 525 euros.

**Contact :**

**Madame Françoise DUHAUSSAY – Responsable pôle développement**

[fduhaussay@3ifa.fr](mailto:fduhaussay@3ifa.fr)

02 33 28 84 88 – 06 33 97 05 77

- Apprendre qu'est-ce que le marouflage
- Connaitre les différents papiers pour le marouflage
- Connaitre Les différents rubans adhésifs
- Savoir utiliser Les outils pour la pose
- Connaitre les règles d'hygiène et de sécurité lors d'une préparation de cache

- Mettre en application sur élément et véhicule
- Recycler et bien trier les déchets

**Suivi et évaluation :**

- > Évaluation des connaissances en fin de formation.
- > Évaluation par observation, exercices et/ou mise en situation.
- > Évaluation de satisfaction à chaud réalisée en fin de stage.

**Validation :**

- > Attestation de fin de formation avec les acquis de formation
- > Feuille d'émargement.

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 75 € HT /heure si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.